



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Orange Bank : les actionnaires se gavent, l'État licencie au rabais ?

Question écrite n° 13831

Texte de la question

M. François Ruffin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'avenir des salariés d'Orange Bank : en tant qu'actionnaire principal d'Orange, l'État leur garantira-t-il des reclassements dans le groupe, sans perte d'emploi ni perte de salaire ? « Je n'avais rien demandé moi, on est venu me chercher. Je travaillais chez Axa Banque. Les recruteurs d'Orange Bank m'ont fait miroiter de très belles choses. Ils nous ont dit qu'on aurait le fichier clients d'Orange. Forcément ça faisait rêver, ils ont 30 millions d'abonnés ! Mais ça n'a jamais fonctionné, leur stratégie n'était pas bonne. Tout le monde le dit aujourd'hui, la direction, les syndicats. Ce n'est pas de la faute des salariés si on doit fermer, c'est de leur faute à eux, là-haut ». M. le député s'est rendu le lundi 11 décembre 2023 devant les bureaux d'Orange Bank à Montreuil. 450 personnes y travaillent, plus 155 employés sur le site d'Amiens. Tous racontent la même chose : en 2017, suite au rachat par Orange Bank de Groupama Banque, une entreprise qui fonctionnait plutôt bien, sans heurt, depuis des décennies, alors que les dirigeants d'Orange promettaient monts et merveilles, du « disruptif », une banque *start-up*, c'est la dégringolade à peine quelques années plus tard. La dégringolade, elle n'est pas pour les financiers, pas pour les responsables des mauvais choix stratégiques. Mais elle est pour les salariés. Les salariés qui sont non seulement licenciés, mais avec un plan social au rabais. Le coût des mesures sociales, selon les syndicats, s'élèverait à peine à 55 millions d'euros. C'est moins que les autres banques en lignes comme ING. C'est moins, quatre fois moins, que le plan de départ volontaire du personnel d'Orange SA. Et cela, pendant que le groupe Orange distribue aux actionnaires 1,8 milliard d'euros ! 95 % des profits ! Ce rationnement, ce plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) *a minima*, ce serait déjà scandaleux dans une entreprise du CAC 40 « ordinaire ». Mais ici, on parle d'Orange. Orange dont l'État est l'actionnaire principal, à hauteur de 23 % du capital. C'est donc directement à M. le ministre de prendre ses responsabilités. L'État siège au conseil d'administration, son rôle est d'assumer l'échec et de relever le niveau : Orange promettait « un plan social exemplaire » ? Que l'on passe maintenant de la parole aux actes. Et notamment par des reclassements internes : quant au site picard, il lui demande si Orange compte monter une plate-forme de relations clients, à Amiens, pour offrir comme promis un reclassement à chacun des 150 salariés.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13831

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11379

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)